

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusée séance : ayant donné procuration : Mme BROC Caroline à M. MOULINNEUF Michel

Absents : BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. CHANDAT David

2026_01 – Délibération portant approbation du PV de la séance du 05/12/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal qui s'est tenue le 05 décembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Yves FOURMENTRAUX.

Madame la Maire en donne lecture ; il n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV de la séance de CM du 05 décembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30 Janvier 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. CHANDAT David

